**IV. Introduction aux concepts clés du structuralisme**

 **2. Pour définir la « langue » comme objet d’étude de la linguistique**

 On admet que la linguistique saussurienne parmi les disciplines scientifiques car elle est fondée sur l’objectivité, c’est-à-dire qu’elle procède par l’observation des faits, de tous les faits langagiers. Elle a gagné son autonomie vis-à-vis de la philosophie d’abord mais aussi de la sociologie, de la psychologie, etc., parce qu’elle propose une méthodologie spécifique à un objet d’étude délimité, c’est-à-dire défini : le langage humain. Mais qu’est-ce que le langage ? La langue ? La parole ?

C’est pour définir donc l’objet d’étude de la science que F. de Saussure se propose de fonder, qu’il entreprend une démarche par élimination qui aboutira à des opérations méthodologiques à bases intellectuelles qu’on désignera par dichotomies saussuriennes. Il faut donc avoir à l’esprit que c’est l’impératif définitoire de l’objet d’étude de la linguistique moderne naissante qui a conduit Saussure à procéder ainsi.

 **Dichotomie langue / langage**

 Vaste phénomène qui caractérise la vie en collectivité, le langage est à la fois la langue, la parole, le geste, la mimique, la danse, le rire, la manière de s’habiller…C’est résumera, après Saussure, André Martinet dans ses *Eléments de linguistique générale*, « *la faculté de vivre en communauté* ». En constatant ce caractère « *multiforme* », « *hétérogène*», « *complexe* » et « *hétéroclite* » du langage, « *à cheval sur plusieurs domaines, à la fois physique, physiologique et psychique* [et qui] *ne se laisse classer dans aucune catégorie des faits humains, parce qu’on ne sait comment dégager son unité* » (F. de Saussure, 2002 : 15), F. de Saussure choisit de se placer de prime abord sur le terrain de la langue et la prendre pour norme de toutes les autres manifestations du langage » (2002 : 14).

La linguistique fondée par Saussure *est une linguistique de la langue*. Cela n’exclut pas donc la possibilité d’envisager, dans le vaste domaine « *de la vie des signes au sein de la vie en société* » ( p. 22) dont la sémiologie s’occupera, selon Saussure, une linguistique de *la parole*, une autre du *geste*, etc. En revanche, insiste Saussure, la linguistique proprement dite ne s’occupera que de la « langue ». Qu’est ce que donc la langue, la parole selon la terminologie saussurienne ?

 **Dichotomie langue / parole**

 Maintenant que la langue est située dans le vaste domaine que constitue le langage, Saussure se demande si la langue est ce qui se dit et/ou s’écrit quotidiennement. Il répond que cela constitue la *manifestation de la langue,* ***et non la langue elle-même***, que cela constitue *la parole*, aspect oral et individuel du langage. C’est pourquoi entreprend-t-il une seconde dichotomie visant à distinguer clairement entre la langue et la parole. Voici la distinction qu’en établit le *Cours de linguistique générale* (réédition 2002) :

|  |  |
| --- | --- |
| **La langue est**  |  **La parole est**  |
| * « ce qui est social » (p. 20), « qui est sociale dans son essence et indépendante de l’individu » (26).
* « ce qui est essentiel »(20) ; « essentielle » (15)
* « la partie sociale du langage, extérieur à l’individu qui à lui seul ne peut la créer ni la modifier » (20)
* « contrat passé entre les membres de la communauté » (20)
* « un trésor déposé par la pratique de la parole…un système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau, ou plus exactement dans les cerveaux d’un ensemble d’individus… » (20), « le produit déposé dans le cerveau de chacun (33).
* « le produit que l’individu enregistre passivement » (20)
* « instrument créé et fourni par la collectivité » (16)
* « produit de la faculté du langage » (15) et « fait l’unité du langage » (17)
* « ensemble de convention adoptées par le corps social » (15) « indépendante de l’individu (27)
* « de nature homogène » (21)
* « un système de signes distincts correspondant à des idées distinctes » (16)
* « un système qui ne connait que son ordre propre (32), « tout en soi » (15).
 | * « ce qui est individuel » (p.20), « la partie individuelle du langage » (26)
* « ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel » (20)
* est l’exécution de la langue
* est la combinaison particulière de l’utilisation de la langue par le sujet parlant
* est individuelle
* est l’actualisation individuelle de la langue
* est une combinaison individuelle et momentanée
* est l’expression individuelle du langage
* « est secondaire » (20)
* « un acte de volonté et d’intelligence » (20)
* est l’appropriation individuelle de la langue
* « il n’y a donc rien de collectif dans la parole : les manifestations en sont individuelles et momentanées » (27)
 |

Que relève la comparaison entre ces deux colonnes ? Dans le cas de la ***langue***, il est à relever l’idée de contrat, de social, d’homogénéité, d’essentiel, d’abstrait, de constant, de général, d’enregistrement passif et de système. Dans celui de la ***parole***, ce sont l’individuel, le momentané, le concret, le secondaire, le volontaire, et l’intelligent qui priment. Malgré cette opposition, Saussure constate que la langue et la parole sont étroitement liées et interdépendantes : la langue se manifeste à travers la parole et historiquement les faits de parole précèdent la langue et permettent son enregistrement. La parole produit et utilise la langue sans laquelle la parole n’est pas intelligible. Langue et parole sont deux faces se recouvrant du même phénomène : le langage. **Mais** Saussure précise enfin que l’étude de la langue est à distinguer clairement de celle de la parole et que la linguistique proprement dite s’occupe de ***la langue*** (et non pas de la parole) défini comme un système, un système de signes, un système de signes linguistiques. **Mais qu’est ce qu’un système ? Qu’est-ce qu’un signe linguistique ? Qu’est-ce qu’un système de signes linguistiques ?**